

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

« Concours Mlle Bottine »

En collaboration avec **Immina Films**, le **Groupe St-Hubert Ltée (« St-Hubert »)** et le **Zoo de Granby**

- Le concours « Mlle Bottine » (le « Concours ») est tenu par 14051483 Canada Inc., faisant affaires sous le nom Immina Films, dont les bureaux sont situés au 340-180, rue Peel, Montréal (Québec) H3C 2G7 (l'« Organisateur »).
- Le Concours se déroule dans la province de Québec du 28 octobre 2024 à 00h01 (heure de l'Est) jusqu'au 25 novembre 2024 à 23h59 (heure de l'Est) (la « Période de Concours »).
- **Éligibilité** ; Le Concours s'adresse à toute personne âgée de 18 ans et plus résidant dans la province de Québec à la date de sa participation au concours (« Participant » ou collectivement les « Participants »). Les Participants doivent disposer d'une adresse courriel valide et d'un accès à Internet.
- **AUCUN ACHAT REQUIS.** Aucun achat de produit ou de service n'est requis pour participer au concours ou pour gagner un prix. Faire un achat de produit ou de service n'augmentera pas les chances de gagner des personnes participantes au concours
-
- **Comment participer :** Pour participer au Concours, les Participants doivent se rendre sur le site web <https://www.st-hubert.com/fr/concours/mlebottine> afin de remplir le bulletin de participation en ligne et le valider de la manière indiquée. Tous les champs de saisie de données du bulletin de participation doivent être remplis, sauf s'il est indiqué que l'information est facultative. En cliquant sur le bouton de soumission, le Participant sera inscrit au Concours (une « Participation »).
- Chaque Participant au concours ne peut soumettre qu'un (1) seul bulletin de Participation pendant la période du concours. Chaque Participant au Concours ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse courriel (celle-ci devant être valide) pour s'inscrire au Concours. Un (1) seul Participant peut remplir un bulletin de Participation. Une (1) même adresse courriel ne peut être utilisée par plus d'un (1) Participant.
- Si l'identité d'un Participant est contestée, le titulaire du compte de l'adresse courriel utilisée au moment de la participation sera considéré comme étant la personne participante. La personne à laquelle une adresse courriel a été assignée par un fournisseur d'accès Internet, fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation chargée d'assigner des adresses courriel pour les domaines associés à l'adresse courriel soumise est considérée comme étant le titulaire du compte autorisé.
- Immina Films et St-Hubert se réservent le droit et l'entière discrétion de disqualifier un participant si le bulletin acheminé n'est pas rempli d'une façon complète ou compréhensible ou encore toute personne qui transgresse ou qui tente de transgresser les règlements du concours, incluant des Participations multiples par un même Participant, ou une fausse déclaration.
- **Prix :** Immina Films, St-Hubert et le Zoo de Granby vous offre la chance de gagner un (1) grand prix comprenant :
 - Une expérience Zoo la Nuit pour un maximum de 5 personnes et valide pour la saison 2025 d'une valeur de 750 \$ incluant :
 - Hébergement d'une nuitée
 - Souper à l'oriental en formule 3 services
 - Déjeuner américain
 - Collation autour du feu
 - Visité guidée à la pénombre : rencontre animalière VIP en coulisses
 - Contact privilégié avec certains animaux
 - 1 billet journalier au Zoo de Granby par personne
 - Un panier-cadeau « Mlle Bottine » d'une valeur de 300 \$ incluant :
 - Un casse-tête Mlle Bottine de 1000 morceaux
 - Un roman Mlle Bottine écrit par Sonia Sarfati
 - Un jeu *Parle parle jase jase avec Mlle Bottine* de Meyeur
 - 4 t-shirts du film
 - Un laissez-passer familial valable en tout temps (dès le 29 novembre 2024) et dans tous les cinémas pour voir Mlle Bottine
 - Une carte-cadeau St-Hubert d'une valeur de 250 \$
- Valeur totale approximative des prix : **1 300 \$ CAD**
- **Sélection des gagnants :** Le tirage au hasard pour sélectionner un gagnant potentiel parmi toutes les participations reçues aura lieu le mardi 26 novembre 2024 vers midi (« Date du tirage ») aux bureaux de St-Hubert, situés au 1755, boul. Lionel-Bertrand, Boisbriand, QC, J7H 1N8.
- Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations reçues à la fin de la Période de Concours.
- **Remise des prix :** Le gagnant potentiel sera contacté par courriel dans les trois (3) jours suivant la Date du tirage. Le gagnant potentiel doit répondre au courriel transmis par l'Organisateur dans un délai de cinq (5) jours à compter de la date d'envoi du courriel. Si l'Organisateur n'est pas en mesure de contacter le Participant sélectionné ou si le Participant sélectionné ne contacte pas l'Organisateur pour quelque raison que ce soit dans le délai susmentionné, l'Organisateur se réserve le droit, à sa discrétion, d'effectuer un autre tirage au sort parmi toutes les Participation reçues pour le tirage au sort afin de tenter d'attribuer le prix à un autre Participant, qui sera sujet à la disqualification de la même manière. En aucun cas, l'organisateur ne peut être tenu d'attribuer plus de prix que ce qui est prévu dans le présent règlement.
- Pour être déclaré gagnant (« Gagnant »), le Participant sélectionné devra :
 1. Répondre correctement à une question d'habileté mathématique lui sera alors demandée, à laquelle il devra répondre correctement sans aide technologique ou d'une autre personne; et
 2. Fournir toute information additionnelle requise, notamment son adresse complète, incluant son code postal et son âge, à des fins de vérification.
- Le gagnant devra contacter le Zoo de Granby pour connaître les conditions d'utilisation de l'expérience Zoo la Nuit.
- Le laissez-passer est valable tant que le film est à l'affiche dans les cinémas du Québec.

- Immina Films n'assume aucune responsabilité si le Gagnant ne reçoit pas d'avis en raison de pourriels, de courriels indésirables ou d'autres paramètres de sécurité, en cas de mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication ou si le Gagnant a fourni des coordonnées incorrectes ou qui ne fonctionnent pas. Immina Films n'est pas responsable de tout dommage ou perte qui pourrait être engendré lors de l'expédition des prix par la poste.
- Les prix ne sont pas échangeables et doivent être acceptés tels quels.
- Les employés, représentants ou agents d'Immina Films, ou de ses compagnies affiliées et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
- En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit au présent règlement, Immina Films, ses sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, se réservent le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.
- Immina Films ni St-Hubert ni le Zoo de Granby, incluant leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs ne sont d'aucune façon responsables ou redevables de tout dommage, de toute perte ou de tout préjudice résultant, directement ou indirectement de la participation au Concours, de la tentative de participer au Concours et de toute responsabilité se rattachant au prix et au Concours, et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.
- En participant au Concours ou en tentant d'y participer, chaque Participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la communication de ses renseignements personnels (incluant non limitativement son nom, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel) aux seules fins de l'organisation, de l'administration et de la complétion du concours, étant entendu que Immina Films ne transmettra pas ces renseignements à des tiers, à l'exception de ce qui est nécessaire à Immina Films et à l'administration du concours (par exemple, une agence publicitaire ou promotionnelle dont Immina Films retient les services et les autres intervenants liés au concours).
- Les Participants ont les droits suivants, le tout dans les limites et selon les modalités des lois applicables : consulter vos renseignements personnels et rectifier ou mettre à jour vos renseignements personnels. Vous avez également le droit de retirer votre consentement à l'utilisation, à la communication et à la conservation de vos renseignements personnels, et le traitement de cette demande dépendra de la situation et du but visé. Selon le cas : vous pouvez retirer votre consentement, mais vous serez alors automatiquement disqualifié du concours ou encore, vous ne pouvez pas retirer votre consentement, car le traitement de vos renseignements personnels est nécessaire ou obligatoire. Dans tous les cas, Immina Films pourrait devoir conserver certains renseignements personnels pour respecter ses obligations imposées par la loi.
- Immina Films se réserve le droit d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le concours sans préavis, en particulier dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans les règlements du concours ou encore en cas de force majeure.
- Dans tous les cas, Immina Films ne pourra être tenue d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que ce qui est spécifiquement prévu dans les règlements du Concours. Si, en raison d'une erreur, plus de prix sont réclamés que ce qui est prévu dans les règlements du Concours, un nouveau tirage aura lieu parmi les personnes désignées.
- Toute décision d'Immina Films, ou de ses représentants, relative au concours est finale et sans appel.